

Madame la Directrice Générale
INRAP
7, rue de Madrid
75008 Paris

Paris, le 21 février 2006

Madame la Directrice Générale

Face aux obligations de l'Inrap en terme d'interventions (diagnostics et fouilles), de délais et de rendu scientifique, la répartition réelle des moyens pour les activités opérationnelles ne sont pas à la hauteur des annonces faites au Budget Prévisionnel de l'année 2006. Les ETP sous CDD dans certaines régions ont été réduits de façon catastrophique par rapport à 2005. De plus, le nombre de CDI opérationnels, en stagnation depuis des années, est en nette diminution par rapport à l'année dernière. Ces réductions de personnels mettent sérieusement en danger la réalisation de nos missions et génèrent de fortes inquiétudes de la part des agents.

En effet, les moyens engagés permettent à peine de réaliser le volume des prescriptions reçues en 2005 et ne permettront pas la prise en compte des prescriptions 2006. Première conséquence immédiate, cette situation se traduit par une augmentation inacceptable des délais de réalisation des opérations et le mécontentement des aménageurs, voire l'annulation d'opérations.

Dans le même temps, on constate que l'emploi CDD (administratif et opérationnel), permettant de réaliser les missions permanentes de l'établissement, vient pallier de façon constante le sous-effectif de postes sous CDI, puisqu'il n'y a pas eu de création nette de poste sous CDI depuis 2004.

Face à cette situation, les organisations syndicales signataires déposent un préavis de grève national reconductible qui prendra effet à partir du 6 mars 2006. Ce préavis concerne tous les agents de l'INRAP et porte sur les revendications suivantes :

- Mise en adéquation des moyens humains et matériels avec les missions de l'INRAP et non l'inverse :
 - Ouverture d'urgence d'un plan de recrutement national de postes sous CDI à la hauteur de l'ETP sous CDD,
 - Transparence de la ventilation de tous les jours/hommes affichés dans le budget prévisionnel 2006 de l'Inrap (268 300 j/h) non seulement par axes d'activités mais aussi par régions.
- Pas d'annulation d'opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles) du fait de manque de moyen.

Conformément à la législation en vigueur, nous demandons l'ouverture d'une négociation sur ces points d'ici le 6 mars 2006.

Pour le SNAC FSU

Pour le SGPA-CGT-Culture

Pour la CFDT-Culture

Pour SUD-Culture